

SENSIBILISATION AUX GESTES QUI SAUVENT POUR LES FUTURS RETRAITÉS

Durée

1 jour

Référence Formation

6-SP-GQSR

Objectifs

Etre sensibilisé aux gestes qui sauvent Réagir face à un arrêt cardiaque
Avoir les bons réflexes

Participants

Tout public avant son départ à la retraite

Pré-requis

Pas de prérequis spécifique

Moyens pédagogiques

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation équipée d'un vidéo projecteur, tableau blanc et paperboard ainsi qu'un ordinateur par participant pour les formations informatiques.

Positionnement préalable oral ou écrit sous forme de tests d'évaluation, feuille de présence signée en demi-journée, évaluation des acquis tout au long de la formation.

En fin de stage : QCM, exercices pratiques ou mises en situation professionnelle, questionnaire de satisfaction, attestation de stage, support de cours remis à chaque participant.

Formateur expert dans son domaine d'intervention

Apports théoriques et exercices pratiques du formateur

Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle des participants

Réflexion de groupe et travail d'échanges avec les participants

Pour les formations à distance : Classe virtuelle organisée principalement avec l'outil ZOOM. Assistance technique et pédagogique : envoi des coordonnées du formateur par mail avant le début de la formation pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement de son parcours à distance.

PROGRAMME

Présentation de la formation, des participants et de leurs attentes spécifiques

- Savoir assurer sa sécurité, celle de la victime et des autres personnes
- Savoir transmettre le bon message au service de secours d'urgence : les différents messages d'alerte
- Savoir réagir face à une hémorragie externe et installer la victime dans une position d'attente adaptée
- Savoir réagir face à un arrêt cardiaque et comprendre l'utilisation du défibrillateur
- Savoir réagir face à différents traumatismes

Cadre réglementaire : cette formation obligatoire est destinée aux futurs retraités suite à la loi loi N° 2020-840 du 3 juillet 2020, décret n° 2021-469 du 19 avril 2021. Son objectif est de créer le statut de citoyen sauveur, de lutter contre l'ar

- Démonstration pratique avec mise en situation

- Manipulation du défibrillateur automatisé externe



